

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 007-2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame BOULET Isabelle, Vice-Présidente, Monsieur NEDJAR Djamel, Président étant empêché.

Présents : Madame BOULET Isabelle, Madame MACKOWIAK Ghyslaine, Madame SARRAZIN Muriel, Madame JUMEL Maria, Madame BRAMS Joëlle, Monsieur CHAHROKNI Nosrat, Monsieur JEGOU Serge, Madame DARMOCHOD Yolande, Madame LE PORT Michèle, Madame EL HAJOUI Rachida.

Excusés : Monsieur NEDJAR Djamel, Monsieur MAILLARD François, Monsieur RUBANY Jean-Marc, Madame BAPTISTE Monique, Madame SCHEYDER Mireille, Madame CIPRIANI Fatima.

Absente : Madame MAICHOUF Ahlam.

Objet : Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2025

Les membres du Conseil d'Administration sont informés que l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2025, les résultats de clôture des sections d'exploitation et d'investissement du Centre Communal d'Action Sociale sont en adéquation parfaite avec ceux du comptable public. L'affectation deviendra définitive après le vote du Compte Financier Unique 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé sur l'affectation des résultats,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

➤ D'affecter provisoirement les résultats du Compte Financier Unique 2025 comme suit :

**RESULTAT D'EXECUTION 2025 DU BUDGET C.C.A.S.
(Extrait du CFU)**

BUDGET CCAS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2024	Part affectée à l'exercice 2025	Résultats de l'exercice 2025	Résultats de clôture de l'exercice 2025
Investissement	226 224,14 €	226 224,14 €	13 032,99 €	239 257,13 €
Fonctionnement	- 9 897,39 €	- 9 897,39 €	28 413,66€	18 516,27 €

✓ Affectation provisoire des résultats du Compte Financier Unique 2025 au Budget CCAS 2026 :

- Recettes d'investissement
c/001 – résultat antérieur reporté 239 257. 13 €
- Recettes de fonctionnement
c/002 – résultat antérieur reporté 18 516. 27 €

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,

 Djamel NEDJAR.
 

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès du CCAS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le : 30/04/2026
Et Publication ou notification
Du : 30/04/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération sur l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2025

Date de transmission de l'acte : 30/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 30/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB007-2026 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-267801025-20260429-DELIB007-2026-DE

Date de décision : 29/04/2026

Acte transmis par : Corinne LELONG

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires